

MAIRIE DE FAYET
Allée de la Ringarde
12360 FAYET

COMPTE RENDU SE SÉANCE DU CONSEIL MUNICIPAL DU 20 SEPTEMBRE 2024

Le 20 SEPTEMBRE 2024 à 20H30 le conseil municipal s'est réuni en session ordinaire sous la présidence de Monsieur Jean-Luc JACQUEMOND.

Étaient présent : Madame CAZABONNE Arlette, Monsieur IACOVO Adrien, Monsieur CRETTE Maxime, Monsieur NOUVEL Michel, Monsieur COT Dominique, Monsieur NOUVEL Benoît, Monsieur OLIVIER Serge

A été nommé secrétaire de séance : Monsieur CAZABONNE Arlette

ORDRE DU JOUR

- 1- Délibération sur le transfert de compétence « éclairage Public » de la commune vers le SIEDA
- 2- Délibération pour une correction sur exercice clos
- 3- Délibération définissant une zone d'accélération d'énergies renouvelables
- 4- Questions diverses.

1. Délibération sur le transfert de compétence « éclairage public de la commune vers le SIEDA

Monsieur le Maire indique au conseil municipal que le SIEDA propose de prendre la compétence éclairage public pour assurer la modernisation, l'entretien, les extension etc...

Sachant que la commune a refait en 2018 100 % de l'éclairage public en luminaire Led, quel est l'opportunité à ce transfert.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal à l'unanimité vote contre le transfert.

2. Délibération pour une correction sur exercice clos

Le trésor public demande une correction sur le fonctionnement du budget 2019 (T461/219) en effectuant un débit du compte 1318 pour 101€ et un crédit au compte 1068 pour ce même montant. Aucune incidence sur la clôture des comptes de l'année en question.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal à l'unanimité vote contre le transfert.

3. Délibération sur sanction ONF

Monsieur Le Maire indique que le garde ONF de la forêt en indivision FAYET BRUSQUE a surpris un administré de Brusque (nom communiqué pendant le conseil) avec un chargement de bois de chauffage dans sa benne. Le garde ONF a dressé un PV de 135 € et nous demande comment la commune se positionne sur la situation.

Après en avoir délibéré la commune de FAYET décide de ne pas valider le PV et effectuera un titre de facturation de 30 € à titre exceptionnel et d'avertissement. Tout nouveau contrevenant s'exposera aux sanctions de l'ONF

4. Questions diverses.

Coupe des peupliers se situant entre la Nuéjols et le camping. Le conseil municipal va confier

l'opération à l'entreprise Alquier. Les prix d'achat seront les suivants, 15 € le M3 pour les bois destinés à la scierie et 7 € la tonne pour le bois destinés à la plaquette forestières.

Salle des fêtes de Fayet → construction d'un local « stockage » le comité des fêtes fournira un devis à la mairie pour le matériel pour validation (2025) et effectuera en bénévolat les travaux.

La mairie s'engage à demander la pose de borniers sur les murs de l'école et de la mairie afin que les compteurs forains puissent être installés en sécurité pour la fête votive. Déjà en place à La Roque.

Goudrons, la communauté des communes doit venir terminer les travaux avant la fin de saison 2024, les lieux concernés sont impasse Thérèse Viales et parking en bordure de la route neuve.

Archives communales, une personne du département est venue le 09/09/2024 constater l'état des archives communales.

Après ouverture des cartons stockés depuis 2012 dans les sous-sols de la mairie, il s'avère que certains documents ont souffert du temps passé dans ces cartons au sol.

Il a été décidé de les transférer dans l'ancienne salle de vote de La Roque ou Benoit Nouvel, Dominique Cot et Serge Olivier effectueront un premier tri afin de stopper la dégradation. Ensuite la commune contactera un organisme spécialisé qui fera le tri entre ce qui est à conserver et ce qui doit être détruit. Enfin une fois ces opérations terminées, la commune aura la responsabilité de rénovation des documents abimées afin de pouvoir au final les transmettre aux archives départementales à RODEZ.

Nota : les documents à détruire ne pourront l'être qu'après réception d'un certificat officiel de destruction.

Tous les sujets étant épuisés, Monsieur le Maire clôture la réunion à 22H05.